AMAP de Guitté

Contrats d’engagement pain et brioche – du mercredi 07/07/2021 au mercredi 29/12/2021

				Nom et prénom :
				S'engage à respecter la charte et à régler d'avance l'achat de pain et brioche pour 6 mois. Les producteurs, Cécile et Cyril Forget, s'engagent à apporter leurs produits sur les lieux de distributions chaque mercredi de 18:15 à 19:00 au bar Le P’tit Bistrot à Guitté ou à la salle des associations

Produit			Juillet				Août				Septembre					Octobre				Novembre				Décembre				
			7	14	21	28	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29
Pain semi complet	500 gr	2.20 €																										
Pain semi complet	750 gr	3.30 €																										
Pain spécial (noix, noisettes…)	450 g	2.50 €																										
Brioche	100 gr	1.10 €																										
Brioche	200 gr	2.20 €																										
Brioche	300 gr	3.30 €																										
Total par semaine																												
Total mois																												

Les chèques seront remis DIRECTEMENT AU PRODUCTEUR.

– Au moment de la signature du contrat
– Etablis à l'ordre du producteur, Cyril Forget
– Le producteur encaissera un chèque au début de chaque mois.

Date et signature de l'adhérent :

Date et signature du producteur :